

# Professionnel

Toutes les démarches pour les professionnels.



## Commande publique

Vous trouverez ci-dessous les consultations en cours, les modalités de retrait des Dossiers de Consultation des Entreprises et des informations...



## S'implanter et entreprendre

Vous avez un projet et souhaitez le développer sur Annemasse ? La Ville et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches.

- 
- ECONOMIE LOCALE
  - AIDES ET PARTENAIRES
  - TROUVER UN LOCAL / TERRAIN



## Commerce

---

- OUVRIR OU MODIFIER UN COMMERCE
- DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES BAUX COMMERCIAUX
- TERRASSES
- SONORISATION
- DÉBITS DE BOISSON PERMANENTS
- VENTE EN LIQUIDATION



## Travaux et occupation du domaine public

---

- OCCUPATION D'EMPLACEMENTS
- DÉCLARATION DE TRAVAUX
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DÉMOLIR
- PERMIS D'AMÉNAGER
- DEMANDE D'ARRÊTÉ DE VOIRIE POUR TRAVAUX



## Ouverture dominicale

Les commerces de détail peuvent ouvrir dans la limite de 12 dimanches par an par décision du Maire après avis du Conseil municipal.



## Louer une salle

<https://www.annemasse.fr/demarches/professionnel>

➤ LOUER UNE SALLE AU COMPLEXE MARTIN LUTHER KING

➤ LOUER UNE SALLE À LA MAISON NELSON MANDELA



### **Créer une micro-crèche**

Ouvrir une micro-crèche nécessite de respecter la réglementation de sécurité. Les locaux doivent avoir un aménagement spécifique pour recevoir du...



## Taxis

- RÉGLEMENTATION
- PUBLICITÉ DES TRANSACTIONS





**MAIRIE D'ANNEMASSE**

BP 530  
74107 Annemasse cedex  
☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :  
Lun - Mer - Jeu :  
9h > 12h & 13h30 > 17h

Mardi :  
9h > 12h & 13h30 > 18h

Vendredi :  
9h > 17h